



L'atelier sciences-société de la MSH SUD

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT Dispositif Trait d'Union

Associations, collectifs de citoyen.ne.s, acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire... : faites appel au dispositif Trait d'Union pour collaborer avec des chercheur.e.s et des étudiant.e.s autour de problématiques qui vous préoccupent !

Trait d'Union est un lieu de rencontre et d'intermédiation entre des personnes et des collectifs appartenant à des univers différents, peu habitués à se côtoyer. Intégrer la démarche Trait d'Union vous permet d'accéder plus facilement à la connaissance scientifique et aux acteurs universitaires, pour :

- Mieux comprendre la situation dans laquelle vous intervenez ou souhaitez intervenir
- Analyser vos activités pour mieux les défendre ou les améliorer
- Lancer une expérimentation, un projet pionnier ou innovant

Trait d'Union lance son Appel à Manifestation d'Intérêt 2026 !

○ À qui cet AMI s'adresse-t-il ?

Associations, structures de l'ESS, conseils de quartier, petites collectivités territoriales, collectifs citoyens ou tout autre forme d'organisation non académique à but non lucratif. Ensemble, ces acteurs composent un « tiers secteur de la recherche »¹, au sens où ils développent des activités de recherche, d'innovation et de production de savoirs et de connaissances, mais sans bénéficier de dispositifs de coopération avec la recherche académique comparables à ceux dont peuvent disposer les acteurs de l'économie marchande. Trait d'Union entend être un espace de coopération à même, modestement, de corriger cette inégalité d'accès à la recherche en Occitanie Est.

¹ Le *tiers secteur de la recherche* regroupe des acteurs « du secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités territoriales, etc.), du secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels, etc.) et des organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux, etc.) », développant des activités de recherche, d'innovation et de production de savoirs et de connaissances. ALLISS, « Présentation des objectifs et du programme des Assises du tiers secteur de la recherche », 30 novembre et 1^{er} décembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.tiers-secteur-recherche.org/>

- **Pourquoi répondre à l'AMI ?**

Vous êtes confronté.e.s à un questionnement ou à une problématique qui nécessiterait un travail collaboratif avec des scientifiques et/ou de bénéficier d'un croisement de savoirs avec le monde académique, alors saisissez-vous de cet appel pour nous faire connaître vos questions ou vos projets !

- **À quels types de projets l'AMI peut-il mener ?**

Nous proposons de vous accompagner pour préciser et formuler les questions qui vous préoccupent, et auxquelles une collaboration avec la communauté scientifique régionale pourrait permettre, au moins pour partie, de répondre. Ces « demandes sociales de recherche », ainsi que nous les qualifions, peuvent déboucher sur :

- Des stages, des mémoires réalisés par des étudiant.es,
- Des travaux de groupes (projets tutorés) étudiants,
- La mise à disposition d'outils, l'organisation d'ateliers ou toute autre démarche favorisant la médiation de recherche.

N'hésitez pas à nous contacter afin **d'amorcer la coopération !**

- **Au-delà du projet, une montée en compétences**

Vous souhaitez intégrer un dispositif innovant, qui promeut une science ouverte et accessible ? Rejoignez-nous ! Nous proposons de vous accompagner et de vous former aux usages et pratique de la Science Ouverte : partage des données, RGPD, valorisation des productions en ligne...

- **Comment procéder ?**

Remplissez ce document pour préciser votre souhait d'accompagnement et nous fournir les informations nécessaires pour étudier votre demande.

Renvoyez le questionnaire ci-dessous à Delphine Laurant (coordinatrice du dispositif Trait d'Union) par courriel à l'adresse suivante avant le 31 mai 2026 : delphine.laurant@univ-montp3.fr

Afin de vous accompagner au mieux dans ce dépôt et de mieux cerner votre projet et vos attentes, nous vous invitons en parallèle à :

1. **Vous renseigner sur le dispositif Trait d'Union :**

- À travers la [vidéo de présentation](#)
- En consultant les divers projets déjà accompagnés et mis en valeur dans les [vidéos bilan de l'année 2025](#)
- En participant à un webinaire de présentation (participation libre et gratuite mais sur inscription) :
 - Le **19 mars 2026 entre 12h15 et 13h15** : [inscription obligatoire](#).
 - Le **28 avril 2026 entre 12h15 et 13h15** : [inscription obligatoire](#).

2. **Nous rencontrer et affiner votre projet/question de recherche**

- En participant à un « atelier d'émergence » afin de partager et de construire ensemble votre projet. Merci de renseigner le formulaire **avant le 24 mars 2026**, vous serez contacté.e.s en suivant pour définir une date (participation libre mais sur [inscription](#)).

- En contactant la coordinatrice du dispositif : delphine.laurant@univ-montp3.fr

3. Nous transmettre le formulaire dûment rempli avant le 31 mai 2026

Le Comité Opérationnel de Trait d'Union se réunira en juillet afin d'étudier les projets et de sélectionner ceux qui seront accompagnés par le dispositif. Nous reviendrons ensuite vers vous pour vous orienter dans les démarches qui vous permettront de mener à bien votre projet.

Les conditions pour répondre à cet AMI sont les suivantes :

- Proposer un questionnement d'intérêt général, sans objectif commercial.
- Accepter la diffusion des résultats de la recherche, selon les principes de la Science ouverte.
- Désigner une personne référente du projet au sein de la structure déposante pendant toute sa durée de mise en œuvre.

Questionnaire à remplir et à renvoyer à l'adresse : delphine.laurant@univ-montp3.fr.

1. L'organisation porteuse

Nom

Statut

Année de création

Nom de l'auteur de la fiche

Fonction au sein de
l'organisation

Courriel et tel

Date

2. La demande

Mots-clés (5 au maximum)

Titre provisoire du (pré-)projet

Décrivez votre demande

Comment et avec qui a-t-elle germé ? Quel sujet souhaitez-vous aborder à travers votre recherche ?

Quelles sont vos motivations ? Vos attentes ? Sur quels constats/éléments de diagnostic reposent-elles ?

D'après vous, quelle intention motive votre demande ?

Plusieurs réponses possibles

Je souhaite ...

- Accéder à une ou des connaissances déjà produite(s) par la recherche mais difficilement accessible(s)
- Mieux comprendre une situation dans laquelle j'interviens ou souhaite intervenir
- Analyser mes activités pour mieux les comprendre, les défendre et les améliorer
- Lancer une expérimentation (innovation sociale ou technique)
- Trouver une solution à un problème que je rencontre
- Obtenir de l'aide d'étudiant·es pour développer mon organisation
- Autre :

Préciser si besoin :

Avez-vous déjà une idée du type de projet que vous souhaiteriez mettre en œuvre ?

- Étude de 6 mois menée par un·e étudiant·e en master 1 ou 2 (Bac+5)
- Atelier de partage des savoirs chercheurs/acteurs
- Médiation scientifique : apport de documentation, rapport de synthèses
- Ouvrir un espace de concertation et de dialogue entre les acteurs académiques et les acteurs du territoire concernés par une question
- Autre :
- Je n'ai pas encore d'avis

3. La dynamique collective

Est-ce que cette demande correspond à une préoccupation partagée au sein de votre organisation ? Précisez qui est *informé* de la démarche entreprise auprès de Trait d'Union au sein de votre organisation et qui est *impliqué* dans la démarche.

Êtes-vous déjà en lien avec des acteurs académiques (universitaires, etc.) sur cette initiative et si oui avec qui ?

Avez-vous par le passé déjà travaillé avec la communauté scientifique ?

4. Les contraintes

Avez-vous des contraintes particulières ou des questions conditionnant votre engagement dans le processus ? Délais à respecter, autres acteurs à associer, contraintes de temps, besoin de mieux comprendre le dispositif...

Comment avez-vous connu Trait d'Union ?

Valeurs d'engagement des parties prenantes

1. La neutralité de l'animation du projet

Le dispositif Trait d'Union a pour mission de faciliter les synergies entre les mondes de la recherche, de l'enseignement supérieur, et de la société civile (associations, coopératives, organisations professionnelles, collectifs, collectivités territoriales...) pour co-construire des problématiques de

recherche et des projets collaboratifs.

Il est le seul acteur qui n'a pas d'intérêt direct vis-à-vis de la problématique traitée et ne participe pas à l'élaboration des contenus des livrables. Il porte seulement le cadre méthodologique, qui s'appuie sur des valeurs et sur un savoir-faire de la participation multi-acteurs. Les différentes parties prenantes reconnaissent que cette posture est nécessaire et donnent à Trait d'Union le mandat de coordonner, concevoir et animer le processus de co-construction.

2. Accueillir des points de vue différents

Il est impératif que toutes les parties prenantes reconnaissent qu'il existe une multiplicité de formes de savoirs, de points de vue et de perceptions. Elles doivent adopter une posture qui ne cherche pas à les opposer mais à les mettre en condition de pouvoir échanger.

Trait d'Union travaille à garantir la prise en compte équitable des considérations des différentes parties prenantes, chacune dans ses compétences propres, en offrant un espace d'expression neutre et sans jugement, encourageant la participation. Pour ce faire, ce dispositif veille à éviter toute forme d'instrumentalisation entre parties prenantes.

3. Accepter le caractère évolutif et les temporalités variables

Un processus de co-construction diffère d'une approche traditionnelle où les attentes doivent être détaillées et validées dès le début du projet, laissant peu de place aux possibilités d'évolution. Ici, l'aboutissement du processus n'est pas prédéfini : les parties prenantes doivent rester prêtes et ouvertes à considérer toutes les propositions, voire de nouvelles orientations – résultat du processus de co-construction –, même si celles-ci peuvent être en tension avec leurs propres attentes, notamment en termes de calendrier. La demande exprimée initialement à Trait d'Union doit donc être considérée comme une base de travail, qui n'a pas vocation à se voir effacée par une nouvelle question, mais qui peut être enrichie, chemin faisant, par les apports des chercheurs et autres parties prenantes, et par les résultats du processus d'incubation.

Les parties prenantes sont prêtes à accueillir et à s'adapter aux différentes temporalités et contraintes calendaires inhérente à la coopération multi-acteurs.